



**QUALIFELEC**

ÉNERGIES NOUVELLES  
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

# CERTIFICAT

## DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

### A.P.S.

La Mourasse Est  
Route de Bazas

33210 LANGON

- Forme Juridique : SARL
- Siret : 47844337700047
- Assurance : ALLIANZ
- Responsable légal : DE LA SEIGLIERE Laurent
- Téléphone : 05 56 63 31 89
- Fax : 05 56 63 31 98
- Courriel : tds@apsfrance.com

### Courants Faibles

### CF1

- Certificat valable du 01/12/2014 au 30/11/2015
- Dossier N° **61-RP-41552-033-0**
- Certificat N° 65 524
- Edité le 17/11/2014

> Cette qualification a été attribuée par Qualifelec le 01/12/2011 pour une durée de 4 ans, sur la base du référentiel de qualification Courants Faibles et du règlement de qualification. Le présent certificat est valable 1 an et sera renouvelé sous réserve du respect des conditions définies.

**Thierry HENault**  
Président de Qualifelec

**QUALIFELEC**

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE DE QUALIFICATION DES ENTREPRISES DU GÉNIE ÉLECTRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE  
109, rue Lemer cier 75017 PARIS - Standard : 01 53 06 65 20 - Fax : 01 53 06 65 21 - [www.qualifelec.fr](http://www.qualifelec.fr)  
ASSOCIATION LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 - APE 9411 Z



ACCREDITATION N°4-0550  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)



QUALIFELEC

ÉNERGIES NOUVELLES  
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

SOYEZ RECONNUS  
POUR VOS COMPÉTENCES !

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE DE QUALIFICATION DES ENTREPRISES DU GÉNIE ÉLECTRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE  
109, rue Lemercier 75017 PARIS - Standard : 01 53 06 65 20 - Fax : 01 53 06 65 21

QUALIFELEC  
www.qualifelec.fr

# NOMENCLATURE QUALIFICATION COURANTS FAIBLES

**P CF - PROBATOIRE COURANTS FAIBLES** : Après avis favorable des commissions d'examen et sur décision de son conseil d'administration, l'association QUALIFELEC peut délivrer à l'entreprise (ou établissement) une attestation probatoire en Courants Faibles. Non renouvelable, elle justifie qu'au vu du contenu de son dossier de demande de qualification, l'entreprise (ou établissement) concernée répond à l'ensemble des critères minimum de moyens techniques requis lui permettant de réaliser des travaux d'installation d'équipement électrique dans le domaine d'activité des courants faibles.

**INDICE CF 1** : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des installations de courants faibles à partir de plans d'exécution fournis par un tiers. Elle assure l'autocontrôle et la recette de ses installations avec ou sans assistance externe. L'entreprise emploie au moins un technicien en courants faibles qui justifie de formations adaptées en techniques de pose, raccordements et essais, dont obligatoirement, une formation sur les réseaux VDI.

**INDICE CF 2** : Entreprise qui justifie par ses références qu'elle étudie et réalise par ses propres moyens des installations de courants faibles à partir d'un cahier des charges fourni par un tiers. Elle assure l'autocontrôle et la recette de ses installations avec ou sans assistance externe. L'entreprise emploie au moins deux techniciens en courants faibles qui justifient tous deux de formations adaptées en techniques de pose, raccordements et essais, dont obligatoirement, une formation sur les réseaux VDI et une formation pour la spécialité concernée dans les références présentées.

**INDICE CF 3** : Entreprise qui justifie par ses références qu'elle conçoit, étudie et réalise par ses propres moyens des architectures de systèmes intégrant au minimum deux des domaines d'activité d'installation de courants faibles qui devront impérativement être interdépendants. Elle assure l'autocontrôle et la recette de ses installations avec ou sans assistance externe. L'entreprise emploie au moins trois techniciens en courants faibles qui justifient tous les trois de formations adaptées permettant la conception, l'étude, la réalisation et les essais, dont obligatoirement une formation sur les réseaux VDI et les formations pour les spécialités concernées dans les références présentées.

**DOMAINE AV - Audio - Vidéo** : Entreprise qui justifie par ses références qu'elle conçoit, étudie et réalise par ses propres moyens des installations dans le domaine d'activité Audio Vidéo : sonorisation - audiovisuel (régie privée ou publique, production et émission de signaux audio-vidéo) - signalisation et affichage - distribution de l'heure et chronométrie - vidéo institutionnelle (domaine public nécessitant la confidentialité).

**DOMAINE GT- Gestion Technique** : Entreprise qui justifie par ses références qu'elle conçoit, étudie et réalise par ses propres moyens des installations dans le domaine d'activité Gestion technique : alarmes techniques - gestion bâtiment (immotique, domotique) - supervision.

**DOMAINE ST - Sûreté /Sécurité** : Entreprise qui justifie par ses références qu'elle conçoit, étudie et réalise par ses propres moyens des installations dans le domaine d'activité Sûreté/Sécurité : détection intrusion - surveillance vidéo (domaine privé) - contrôle d'accès - incendie (détection, alarme, désenfumage et asservissements).

**DOMAINE TC - Télécommunication** : Entreprise qui justifie par ses références qu'elle conçoit, étudie et réalise par ses propres moyens des installations dans le domaine d'activité Télécommunication : transmissions (antenne, télédistribution, radiocommunication) - téléphonie publique et privée - réseaux VDI.

**MENTION FO - Fibre optique** : Entreprise qui justifie de la capacité d'au moins un de ses exécutants à utiliser les appareils de mesure et outillages adaptés aux techniques (raccordements, soudures,...) de la fibre optique.

**MENTION MA - Maintenance** : Entreprise qui justifie de la capacité à réaliser des contrats portant sur la maintenance et l'entretien d'installations répertoriées dans les quatre domaines d'activités courants faibles.

**MENTION CM - Contrôles et Mesures** : Qualifelec, sur décision du comité de qualification, a attribué au présent établissement, la mention CM "Contrôles et Mesures" pour son engagement à justifier auprès de ses clients de l'autocontrôle de ses installations d'équipement électrique.